

# Avis sur le projet d'arrêté royal relatif à la dénomination, aux caractéristiques et à la teneur en soufre du pétrole lampant

- Demandé par la Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, Marie Christine Marghem, dans une lettre datée du 7 octobre 2016
- Préparé par le groupe de travail « Normes de produits »
- Approuvé par l'Assemblée générale le 20 décembre 2016<sup>1</sup> (voir Annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le français

## **1. Contexte**

- [a] Le Conseil fédéral du Développement durable, le Conseil central de l'Économie et le Conseil de la Consommation ont été saisis d'une demande d'avis sur le projet d'arrêté royal relatif à la dénomination, aux caractéristiques et à la teneur en soufre du pétrole lampant.
- [b] Les membres compétents des trois Conseils se sont réunis le 25 octobre 2016, à l'occasion de cette demande, pour entendre Madame Dalila Louhibi (SPF Économie) présenter la demande d'avis et obtenir des précisions quant à son contenu.

Cette réunion s'est ensuite poursuivie entre les trois Conseils et a mené à la rédaction d'un avis commun.

## **2. Avis**

### **2.1. Remarques liminaires**

- [1] Les Conseils accueillent positivement le projet d'arrêté royal soumis pour avis qui a pour but de diminuer la quantité de soufre présente dans le pétrole lampant.
- [2] Les Conseils regrettent toutefois que les normes visées à l'article 1<sup>er</sup> du projet de texte sous revue ne soient pas disponibles gratuitement.
- [3] De manière plus générale, les Conseils estiment que, lorsqu'il est fait référence à ce type de normes dans un projet de législation qui leur est soumis pour avis, celles-ci devraient être communiquées en même temps que la demande d'avis pour que l'ensemble de leurs membres puissent se prononcer sur le projet de texte en bonne connaissance de cause.

Les Conseils pensent de plus que ces normes devraient également être consultables gratuitement lorsqu'elles sont intégrées dans une législation pour en garantir l'accès à toute personne intéressée.

---

<sup>1</sup> Cet avis a été préparé ensemble par le CFDD, le CCE et le CC.

## 2.2. Remarques techniques

[4] Afin d'en faciliter la compréhension, les Conseils suggèrent de modifier l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal soumis pour avis comme suit :

*« Le pétrole lampant doit être conforme aux normes suivantes :*

*1° pour le pétrole lampant de type C : la norme NBN T 52-707 [...] ;*

*2° pour le pétrole lampant de type B : la norme NBN T 52-708 [...] ».*

[5] Enfin, les Conseils suggèrent de compléter la deuxième phrase de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup>, du projet d'arrêté royal sous revue comme suit :

*« Cette dénomination et le type de pétrole lampant B ou C doivent également être indiqués sur les pompes destinées à la vente ainsi que sur l'emballage en cas de produit conditionné ».*

## **Annexe 1. Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis**

- La présidente et les 3 vice-présidents :  
M. Aelvoet, M. Verjans, M. Bienstman et O. Van der Maren
- 1 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :  
N. Lecocq
- Les 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :  
R. De Meyer, B. Gloire et V. Rigot
- 3 des 6 représentants des organisations des travailleurs :  
S. Storme, B. De Wel et N. Polat
- 3 des 6 représentants des organisations des employeurs :  
P. Vanden Abeele, V. Biebel et F. Van Tiggelen
- Les 2 représentantes des organisations de jeunesse  
A. Vanossel et Herlinde Baeyens

**Total : 16 des 24 membres ayant voix délibérative**

## **Annexe 2. Réunion de préparation de cet avis**

Le groupe de travail « Normes de produits » du CFDD s'est réuni avec les membres du CCE et du CC le 25 octobre 2016 pour préparer cet avis.

## **Annexe 3. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis.**

- Prof. Luc LAVRYSEN (UGent, président du groupe de travail)

### **Membres et leurs représentants**

- M. Steve BRAEM (AB-REOC)
- M. Jean-Louis NIZET (FPB)
- M. Kris VAN EYCK (ACV)

### **Experte invitée**

- Mme Dalila LOUHIBI (SPF Economie)

### **Secrétariat**

- M. Kris DE GROOTE (CCE)
- M. Alexis DALL'ASTA (CFDD)
- Mme Céline MOUFFE (CCE)
- M. Maarten YZEWYN (CCE)